Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MISE EN CONSULTATION D'UN PROJET DE LOI

Création d'une institution pour gérer l'informatique des hôpitaux

Le Conseil d'Etat met en consultation un projet de loi concernant la création d'une institution de droit public chargée de gérer l'informatique des hôpitaux privés reconnus d'intérêt public. Cette institution prendra la succession de l'actuelle Association d'informatique des établissements sanitaires vaudois (ADIES) constituée par les hôpitaux en 1985 avec la collaboration de l'Etat.

Le Conseil d'Etat considère qu'il est nécessaire de piloter le système d'information des hôpitaux vaudois de manière centralisée et professionnelle et de le sécuriser en l'adaptant aux évolutions techniques. Il convient également d'assurer la maîtrise et la transparence des coûts, de mettre en ?uvre une gestion prospective globale et d'assurer un contrôle efficace des processus de décision et de gestion des projets. L'ensemble de ces processus est d'ores et déjà en cours de mise en place. Une nouvelle structure juridique est cependant nécessaire pour garantir la maîtrise des enjeux considérables - financiers, juridiques et organisationnels - que suppose la gestion de l'informatique d'une douzaine d'entreprises hospitalières décentralisées.

Pour que cette institution soit en mesure d'assumer son mandat, elle doit pouvoir compter sur la collaboration de tous les hôpitaux concernés sans que l'un ou l'autre d'entre eux puisse s'en désolidariser comme cela s'est produit dans le passé au sein de l'ADIES. Par conséquent, le projet de loi comporte l'obligation pour les hôpitaux privés reconnus d'intérêt public d'avoir recours à l'ADIESBIS pour leur informatique et prévoit un délai pour que les hôpitaux ayant quitté cette association la rejoignent. Seuls font exception les hôpitaux des Hospices cantonaux (CHUV notamment) et les hôpitaux privés d'intérêt public dont l'informatique est gérée par les Hospices.

Afin d'assurer la rationalisation des systèmes d'information financés par l'Etat de Vaud,

l'accent est mis sur l'harmonisation des objectifs et de la stratégie, selon les recommandations que la Conférence de concertation des systèmes d'information émet pour les réseaux de soins. Des mesures sont également prévues pour assurer la coordination avec le pôle informatique géré par les Hospices cantonaux pour les hôpitaux universitaires.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 juillet 2001

Marc Diserens, Chef du Service de la santé publique, 021 / 316 42 41